

## INSTRUCTION PASTORALE

**Du 18 octobre 1878**

SUR

# L'ASSISTANCE A L'OFFICE DES VÊPRES

---

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

La sanctification du dimanche est l'un des devoirs les plus graves et les plus importants de la vie chrétienne. Ils sont rares, Dieu merci, dans nos religieuses contrées, ceux qui poussent l'oubli de cette loi fondamentale jusqu'à la transgresser dans ses prescriptions essentielles. A peu d'exceptions près, tous nos fidèles diocésains comprennent que, sans l'observation du repos dominical, c'en est fait de la foi et des mœurs. Là où le troisième commandement de Dieu est



méconnu et foulé aux pieds, toute religion disparaît et, par une conséquence nécessaire, il ne reste plus debout aucune notion ni aucun sentiment de moralité. C'est la rupture complète des liens qui unissent la créature à son Créateur. En refusant de rendre à Dieu l'hommage qui lui est dû comme au souverain Seigneur de toutes choses, l'homme s'abaisse au rang des animaux sans raison : il végète comme eux, absorbé par les besoins de la vie matérielle, sans qu'un mobile supérieur vienne imprimer à son existence une direction plus élevée. La culture de l'âme, c'est-à-dire de la meilleure partie de nous-mêmes, devient impossible du moment qu'il n'y a plus ni trêve ni répit dans une activité consacrée tout entière aux biens et aux jouissances de la terre. Pour se maintenir à la hauteur de sa nature et de ses destinées, l'homme a besoin par intervalle de rentrer en lui-même, de se recueillir devant Dieu, de réfléchir à ses devoirs et à ses fins dernières. Sans ce retour périodique des graves pensées de la foi et des actes de piété que la religion commande, tout se rapetisse, tout se rétrécit, tout se matérialise en quelque sorte : ni dans l'intelligence ni dans le cœur, il n'y a



plus de place pour rien de ce qui est pur, noble et divin. Alors l'on voit apparaître dans nos campagnes ce type avili d'une civilisation en déclin, cet homme déchu de ses grandeurs chrétiennes, qui, le jour du Seigneur, et à l'heure même où ses frères, réunis dans le temple, élèvent leur âme vers le Ciel, est là, courbé sur une motte de terre, poussant devant lui ses bêtes de somme, plus abaissé qu'elles-mêmes, parce qu'il est descendu d'autant plus bas qu'il est tombé de plus haut, et que loin d'ignorer ce qu'il doit à Dieu, il aggrave sa révolte du poids de sa raison.

Jusqu'ici, Nos Très Chers Frères, nous aimons à le redire, ce triste spectacle ne s'est offert que rarement à vos yeux. Non seulement l'on s'abstient généralement des œuvres serviles le jour du dimanche ; mais encore l'assistance au saint sacrifice de la Messe est demeurée une pratique universelle pour ainsi dire dans notre ville épiscopale, comme dans le reste du diocèse. C'est qu'en effet le sacrifice de la Messe, répétition constante et prolongement indéfini du sacrifice de la Croix, est le centre même du culte catholique : tout part de cet acte capital et se ramène



à lui. Par le sacrifice du corps et du sang de Jésus-Christ, Dieu et homme tout ensemble, il nous est donné d'égaliser parfaitement la louange et l'adoration à la majesté de Dieu, l'expiation à la sainteté de Dieu, la demande et l'action de grâces à la miséricorde et à la bonté de Dieu. Car c'est l'Homme-Dieu lui-même qui, prêtre et victime tout à la fois, adore, expie, intercède et rend grâces avec nous et pour nous, communiquant, de la sorte, par sa nature et sa personne divine, une valeur infinie à la prière du peuple chrétien. Voilà pourquoi la sanctification du dimanche consiste principalement dans l'assistance à l'auguste sacrifice de nos autels. Vous comprenez toute la gravité de cette obligation, dont nul chrétien digne de ce nom n'oserait se dispenser ; et, certes, il n'est pas de spectacle plus beau ni plus consolant que de voir, le jour du Seigneur, une paroisse entière, grands et petits, riches et pauvres, s'acheminer vers le temple en habits de fête, pour s'associer de cœur et d'âme à cet acte sublime, par où la terre se relie au ciel dans l'hommage le plus parfait que l'homme puisse rendre à Dieu son Créateur et son Sauveur.



Et cependant, Nos Très Chers Frères, cet acte de religion, quelque grand qu'il puisse être, suffit-il à lui seul pour l'observation pleine et entière de la loi divine et du précepte ecclésiastique ? Une demi-heure ou une heure même donnée à Dieu, dans un jour qui lui est dû tout entier, remplit-elle complètement l'idée qu'on doit se former d'une sanctification véritable des dimanches et des fêtes ? Peuvent-ils se flatter de répondre à tout ce que Dieu et l'Église ont droit de leur demander, ceux qui, se bornant à remplir cette prescription essentielle, passent le reste du jour dans les distractions et dans l'oïveté, sans consacrer un instant de plus à la prière et à l'adoration ? Est-ce ainsi que la coutume, fidèle interprète des lois, a compris et appliqué celle du dimanche ? La tradition chrétienne, cette autorité toujours vivante et à laquelle chaque siècle vient ajouter un nouveau poids, a-t-elle resserré le service divin dans des limites si étroites ? Non, assurément. En instituant l'office des Vêpres comme une partie intégrante de la liturgie dominicale, l'Église a suffisamment montré combien elle désire que tous ses enfants y assistent pour sanctifier de



leur mieux la seconde partie du dimanche. Et ce n'est pas sans une vive douleur que nous voyons avec quelle facilité des personnes même pieuses se dispensent des vêpres de leur paroisse, soit pour se livrer à des occupations purement profanes, soit pour chercher ailleurs des pratiques de dévotion qui, n'ayant pas la même sanction ni la même autorité, ne sauraient leur offrir les mêmes avantages spirituels. Voilà pourquoi nous regardons comme un devoir d'insister auprès de vous sur l'excellence d'un office qui, tant par son antiquité et son universalité que par son objet même, occupe le premier rang dans la liturgie de l'Église, après le saint sacrifice de la Messe. Nous croirions avoir puissamment travaillé au bien de vos âmes, si nos pressantes exhortations avaient pour résultat de vous ramener à une pratique consacrée par tous les siècles chrétiens, et qu'un nombre trop considérable de fidèles ne craignent pas de négliger aujourd'hui, au grand détriment de leur vie religieuse et morale.



## I

C'est le propre du peuple d'Israël d'avoir servi en toutes choses de figure et de préparation à l'Église catholique, qui est l'organisation définitive du règne de Dieu sur la terre. Il n'est pas étonnant dès lors que nous trouvions dans la prière publique, telle que l'Ancien Testament l'avait établie et formulée, une image anticipée de la liturgie chrétienne. Or, en tête du saint livre, qui était pour la nation choisie le code des révélations divines, on lisait ces mots, par lesquels s'ouvre le récit de la création : « du soir et du matin se forma le premier jour : » *factum-que est vespere et mane dies unus* (1). Comme pour répondre à ces deux grandes divisions du jour et pour consacrer l'une et l'autre, la loi mosaïque instituait un double sacrifice de louanges et d'actions de grâces : le sacrifice du matin et celui du soir : *unum mane, et alterum vespere* (2). Ce n'est pas le matin seulement que

---

(1) Genèse, I, 5.

(2) Exode, xxix, 39.



le Psalmiste méditait sur les grandeurs divines : *in matutinis meditabor in te* (1) ; mais ses mains s'élevaient encore vers le ciel avec le sacrifice du soir : *elevatio manuum mearum sacrificium vespertinum* (2). Aussi le chant des psaumes et des hymnes sacrées se prolongeait-il dans le temple de Jérusalem, entre ces deux actes principaux du service divin, entre le sacrifice du matin et le sacrifice du soir ; et quand le royal prophète disait au Seigneur : « sept fois le jour je célèbre vos louanges » : *septies in die laudem dixi tibi* (3), il préludait à la grande voix de l'Église, en indiquant d'avance dans quel ordre elle allait distribuer les heures de la prière publique pour toute la suite des siècles.

Dès l'origine, en effet, nous voyons s'introduire dans l'Église et s'organiser, outre la célébration du sacrifice eucharistique, acte essentiel du culte chrétien, cette autre partie de l'office divin qui devait compléter la liturgie sacrée. Avec le même soin qu'il mettait à inculquer aux Corin-

---

(1) Ps. LXII, 7.

(2) Ps. CXLII, 2.

(3) Ps. CXVIII, 164.



thiens la nécessité de participer à la Cène du Seigneur, saint Paul n'avait-il pas recommandé aux fidèles de Colosses de s'édifier mutuellement par des psaumes, des hymnes et des cantiques spirituels : *docentes et commonentes vosmetipsos, psalmis, hymnis, et canticis spiritualibus* (1)? Les premiers chrétiens n'eurent garde de négliger une pratique qui, usitée sous l'ancienne loi, venait de recevoir de la loi nouvelle une sanction plus haute encore; et c'est avec raison que saint Augustin pouvait dire : « Quant au chant des hymnes et des psaumes, nous avons là-dessus l'exemple et le précepte du Seigneur lui-même et des apôtres : » *De hymnis et psalmis canendis, ipsius Domini et apostolorum habemus et exempla et præcepta* (2). Si haut que les témoignages de l'histoire nous permettent de remonter dans les fastes de la liturgie chrétienne, nous y trouvons, marquée dans ses grandes lignes, cette admirable distribution des Heures canoniales, qui s'échelonnent de distance en distance tout le long du jour, entrecoupant le

---

(1) 1<sup>re</sup> aux Corinth., xi; Ep. aux Col., iii, 16.

(2) Ep. 119.



travail par la prière publique, appropriant la psalmodie à chacune des divisions du temps, qu'elles sanctifient par la louange divine depuis l'aurore jusqu'au crépuscule, pour reprendre le lendemain l'hymne de l'adoration interrompu la veille.

Sans doute le soin des affaires et les nécessités de la vie ne permettaient pas aux fidèles de la primitive Église de participer à tout l'ensemble de cet office divin, qui, de bonne heure, dut être réservé plus spécialement aux ministres du Seigneur. Mais, du moins, se faisaient-ils une sainte habitude de s'y associer dans ses deux parties principales. Ouvrons le recueil des *Constitutions apostoliques*, monument vénérable de ces âges reculés : « Rassemblez-vous dans l'Église deux fois le jour, y est-il dit aux fidèles, le matin et le soir, pour y chanter des psaumes et faire des prières dans le temple du Seigneur » : *Convenite in Ecclesiam singulis diebus mane et vespere ad canendos psalmos et precationes in templo Domini faciendas* (1). Ce n'est pas aux dimanches et aux jours de

---

(1) L. II, c. LIX.



fêtes seulement que se bornaient ces recommandations ; elles s'étendaient à tous les jours de la semaine. C'est qu'en effet, comme l'écrivait Origène, le chrétien qui a l'intelligence de sa religion est persuadé que chaque jour est pour lui un jour de dimanche, un jour du Seigneur ; *semper agit dies Domini, et nunquam non habet diem dominicam* (1). Telle était aussi l'opinion de Clément d'Alexandrie, quand il disait que, pour un chrétien, tous les moments doivent être consacrés à Dieu d'une manière ou d'une autre : *per totam ergo vitam diem festum agimus* (2). Et saint Jean Chrysostome ne s'exprimait pas autrement, lorsqu'il rappelait aux fidèles que la vie présente est en quelque sorte une fête continuelle, vraie image de la grande fête de l'éternité : *semper enim nobis est festivitas* (3). Magnifique pensée que saint Basile complétait à son tour, en montrant dans la semaine l'octave du dimanche, d'où elle part et où elle revient sans cesse, soit pour en

---

(1) L. VIII, *contre Celse*.

(2) Strom., l. VII.

(3) Tome V, serm. 56.



prolonger le souvenir, soit pour en préparer le retour (1).

Si tels étaient les sentiments et la pratique des chrétiens dans les premiers temps de l'Église, si la ferveur et la vivacité de leur foi les portaient à s'unir extérieurement aux prières des Heures canonicales, même les jours de la semaine, est-ce trop vous demander, N. T. C. F., que d'insister auprès de vous sur l'assistance régulière à l'office du matin et à celui du soir, du moins les dimanches et les jours de fêtes ? Comment ne pas sentir à quelles limites étroites la préoccupation des intérêts terrestres a réduit parmi nous le tribut de la louange divine, lorsqu'on entend l'auteur des *Constitutions apostoliques* recommander à de simples fidèles de « s'associer aux prières de l'Église, à Prime, à Tierce, à Sexte, à None, à Vêpres (2) ? » Devant de tels exemples et de telles leçons qui nous arrivent de nos pères dans la foi, ne sommes-nous pas en droit de vous répéter avec saint Jean Chrysos-

(1) *De Spir. Sancto*, c. xxvii.

(2) *Precationes facite Mane, Tertia, Sexta, Nona, Vespere atque ad galli cantum* (*Constit. apost.*, l. VIII, c. xxxiv.)



tome : « Dieu vous a abandonné six parties de la semaine, pour s'en réserver une seule : *Tibi sex impertiit partes, sibi unam reliquit* ; ne faut-il pas, à tout le moins, que cette journée unique lui soit consacrée tout entière, et que, le soir comme le matin, vous preniez part à la prière publique, pour sanctifier le peu de temps que le service divin enlève aux soins et aux vanités du siècle (1) ? »

Et non seulement, N. T. C. F., l'assistance aux Vêpres du dimanche était considérée dans ces âges de foi comme le meilleur moyen de compléter la sanctification du jour que Dieu s'est réservé ; mais encore le respect des fidèles pour le saint jour du dimanche était tel, qu'ils s'y préparaient dès la veille en assistant régulièrement aux Vêpres du samedi. Cette pieuse pratique, qui avait son fondement dans les prescriptions de l'ancienne loi (2), saint Augustin la recommandait avec instance aux chrétiens de son temps : « Prenons garde, leur disait-il, que le repos dominical ne devienne pour nous

---

(1) Homil. xxiv.

(2) Lévitique, xxiii, 32.



chose vaine ; pour le rendre fructueux, ayons soin de vaquer au culte divin depuis les Vêpres du samedi jusqu'aux Vêpres du dimanche (1). » Ainsi s'expriment à la suite du grand évêque d'Hippone, saint Jérôme et Cassien, saint Ambroise et saint Épiphane, le concile de Laodicée et celui de Francfort, le pape Grégoire IX et le pape Alexandre III (2). Préluder à la sanctification du dimanche par l'assistance aux Vêpres du samedi, c'était un pieux usage que nous voyons se prolonger jusqu'au XII<sup>e</sup> siècle, et qui montre avec quelle scrupuleuse fidélité l'on s'appliquait à célébrer le jour commémoratif de la création, de la résurrection du Seigneur, de la descente de l'Esprit-Saint sur les apôtres, de la promulgation de l'Évangile, en un mot, de l'établissement du règne de Dieu sur la terre.

Car si déjà les Vêpres du samedi avaient, dans l'esprit des fidèles, une si haute impor-

---

(1) Sermo 251, *de tempore*.

(2) S. Jérôme, *contra Vigilantium* ; Cassien, *de Diurn.*, l. 3, *orat.*, c. viii ; S. Ambroise, *in psalm. 118* ; S. Epiphane, *Expos. fidei cath.*, 23 ; Concile de Francfort, en 794 : *Ut dies dominica a vespera usque in vesperam servetur* ; Décrétales de Grégoire IX, *Extra. de Feriis*, c. 1, 2 ; Alexandre III, *ibid.*



tance, comme préparation à la fête du lendemain, à plus forte raison les Vêpres du dimanche étaient-elles envisagées comme une partie intégrante de l'office divin. Les populations s'y portaient en foule, heureuses de s'unir à la prière de l'Église dans la seconde comme dans la première partie du jour plus spécialement consacré à la louange divine. Soit que la psalmodie se rapprochât davantage de la simple récitation, comme dans l'Église d'Alexandrie (1), ou qu'elle prît le caractère du chant proprement dit, comme dans d'autres église de l'Orient (2) ; soit qu'un seul élevât la voix au milieu du silence et du recueillement général, ou bien que tout le peuple chrétien confondît ses accents dans le chant alternatif des psaumes, introduit par saint Ambroise en Occident (3), et en Orient par Diodore, Évêque de Tarse, et par Flavien, Évêque d'Antioche (4), l'assistance à l'office des Vêpres du dimanche était une pratique univer-

---

(1) S. Augustin, *Confess.*, lib. X, c. xxxiii : *Ut pronuncianti vicinior esset quam canenti.*

(2) *Ibid.*, l. IX, c. vii.

(3) *Ibid.*

(4) Théodoret, *Hist.*, l. II, c. xxiv.



selle. En s'associant du cœur et des lèvres aux chants de la prière liturgique, toutes les âmes vraiment chrétiennes pouvaient se dire avec saint Augustin : « Que de douces larmes n'ai-je pas versées, ô mon Dieu, en écoutant vos hymnes et vos cantiques : » *Quantum flevi hymnis et canticis tuis !* La voix de votre Église me remuait jusqu'au fond de l'âme. À mesure que les suaves accents de la prière retentissaient à mon oreille, la vérité pénétrait dans mon cœur qu'elle enflammait d'amour. Sous l'impression de piété que j'en éprouvais, des larmes d'émotion coulaient de mes yeux, et je m'en trouvais bien : *currebant lacrymæ, et bene mihi erat cum eis* (1). »

Ne vous étonnez pas dès lors, Nos Très Chers Frères, que l'assistance aux Vêpres du dimanche ait été, de la part des Papes et des Évêques, des Pères et des Conciles, l'objet de recommandations si vives et si pressantes. « S'il vous est prescrit de vous abstenir les jours de fêtes de toute œuvre servile, écrivait le Pape Nicolas I

---

(1) *Confess.*, l. IX, c. vi.



aux Bulgares, c'est afin que les chrétiens puissent se réunir plus librement à l'Église, pour y chanter des psaumes, des hymnes et des cantiques spirituels : *Ut liberius ad Ecclesiam in psalmis et canticis spiritualibus insistere valeat christianus* (1). » Là-dessus, il n'y a qu'une voix dans toute la tradition chrétienne. En Italie, c'est le troisième Concile de Milan qui exhorte les fidèles à sanctifier le Dimanche par l'assistance régulière au divin Office des Vêpres : *Ut divinis præsertim Vesperarum officiis præsentibus religiose pieque adsint* (2). En France, c'est le Concile de Tours, tenu en 813, qui leur fait un devoir de persévérer dans la louange divine et dans l'action de grâces jusqu'après Vêpres : *Die dominica oportet omnes christianos in laude Dei et gratiarum actione usque ad Vesperam perseverare* (3). C'est le Concile de Reims, de l'année 1583, qui ajoute au saint sacrifice de la Messe la prédication de la parole

---

(1) Nicolaus I, *ad Bulgaros*, c. x et xi.

(2) *Acta Eccles. Mediol.*, p. 85 et 86.

(3) *Concil. Tur. can.* 40.



de Dieu et l'office des Vêpres comme un double exercice de religion et de piété également utile pour la sanctification pleine et entière des dimanches et des jours de fêtes : *Diebus dominicis et festis in suas parochias populus conveniat, et Missæ, et Concioni ac Vesperis intersit*. Dans ces paroles, Nos Très Chers Frères, vous venez d'entendre le langage de tous les temps et de tous les lieux. Toujours et partout, dans la pensée des chrétiens, le sacrifice du matin, c'est-à-dire l'immolation mystique de l'Agneau Rédempteur, cet acte essentiel de la religion, a eu son complément dans un autre sacrifice de louange qu'on peut appeler en quelque sorte le sacrifice du soir, *sacrificium Vespertinum*. Saint Augustin en avait donné la raison : Après la fonction principale de la Liturgie, quoi de meilleur pour l'assemblée des chrétiens que le chant des psaumes et des hymnes, quoi de plus utile, quoi de plus saint ? *Quid melius a congregatis christianis fiat, quid utilius, quid sanctius, omnino non video* (1).

---

(1) Lib. II, *ad inquisit. Januarii*, c. XIX.



C'est qu'en effet, Nos Très Chers Frères, l'office des Vêpres, si vénérable par son antiquité et son universalité, acquiert aux yeux du chrétien un nouveau caractère d'excellence et de grandeur, lorsqu'on l'envisage en lui-même et dans les différentes parties qui le composent. Il semble que l'Église ait voulu réunir dans cet office toutes les beautés de l'Écriture sainte et de la Tradition pour offrir à ses enfants le vrai modèle de la prière publique.

## II

Saint Paul a tracé les grandes lignes de l'Office des Vêpres, quand il écrivait aux premiers fidèles : « Instruisez-vous et exhortez-vous mutuellement dans les Psaumes, les Hymnes et les Cantiques spirituels : » *Docentes et commo- nentes vosmetipsos psalmis, hymnis et canticis spiritualibus* (1). Tel est, en effet, le triple élé-

---

(1) Ep. aux Coloss., III, 15 et 16.



ment que l'Église a fait entrer dans le sacrifice de louange par lequel s'achève et se complète la sanctification du Dimanche, *sacrificium vespertinum*. Elle a pris sur les lèvres du psalmiste le premier thème de ses chants ; elle y a mêlé, dans une sainte harmonie, les accents les plus sublimes qu'elle ait pu emprunter aux livres de la nouvelle Alliance ; et enfin, se souvenant que la lyre sacrée a passé dans ses propres mains, elle a su en tirer à son tour une louange parfaite. Le Psaume, l'Hymne, le Cantique spirituel, couronnés par la prière du prêtre, résumant les vœux de tout un peuple dans un cri final de reconnaissance et d'amour, voilà cette Heure, solennelle entre toutes, par où se termine le service divin, et où la voix de l'homme fait écho à la parole de Dieu dans un concert merveilleux de louanges, d'actions de grâces et de bénédictions.

Les Psaumes ! A ce seul mot, Nos Très Chers Frères, qui ne sent s'éveiller en soi l'admiration la plus vive et la mieux fondée ? Nous n'avons pas à vous répéter ici avec tous les siècles chrétiens, que jamais le langage humain ne s'est élevé à une telle hauteur, que nulle part l'élo-



quence et la poésie ne se sont déployées avec autant de magnificence et d'éclat. Même à ne s'en tenir qu'à ce mérite unique, la récitation des Psaumes serait encore ce qu'il y a de plus capable d'inspirer à l'homme de grandes pensées et de nobles sentiments. Mais c'est à des chrétiens et non pas à des littérateurs que nous nous adressons en ce moment ; et c'est la prière que nous avons en vue. Or, quelle prière plus sublime, et, en même temps, mieux appropriée à tous les besoins de l'âme et à toutes les situations de la vie. Êtes-vous dans la douleur ? le Psaume vous console. Éprouvez-vous quelque doute ou quelque inquiétude ? Il vous fixe et vous rassure. C'est un remède aux blessures de votre cœur, si dangereuses et si invétérées qu'elles puissent être. Dans l'ennui, dans l'abattement, dans la crainte, le Psaume vous encourage et vous soutient : il soupire avec le malheureux, gémit avec le pécheur, éclate en transports de joie et d'allégresse avec le juste. C'est, comme le disait saint Augustin, un trésor inépuisable de richesses spirituelles où chacun peut puiser dans la mesure de ses nécessités : *Communis quidem*



*bonæ doctrinæ thesaurus est, apte singulis necessaria subministrans* (1). Quoi de plus propre que ces cantiques sacrés à nous inspirer le sentiment de notre faiblesse, la confiance dans le secours céleste, la soumission à la loi divine, la force et la constance au milieu des épreuves de la vie ? Et comme le plan de la Providence s'y déroule, lumineux et grandiose, soit que le Psaume célèbre les merveilles divines sous l'ancienne alliance, soit qu'il salue dans le lointain des âges l'avènement du Messie, les triomphes de la foi, et, par delà les bornes de ce monde visible, les béatitudes et les gloires du siècle à venir ! Histoire et doctrine, morale et piété, tout ce qui éclaire et nourrit l'âme se rencontre dans cet abrégé de la louange divine, où la poésie devient une prière, et le chant lui-même une source d'instruction : *Cantatur psalmus ad delectationem, dicitur ad eruditionem* (2). C'est donc avec raison que saint Ambroise, voulant résumer les avantages et les

---

(1) S. Augustin, *Præfatio in Psalmos*.

(2) *Ibid.*



mérites de cette prière inspirée, disait dans son magnifique langage : « Le Psaume est la bénédiction du peuple, la louange de Dieu, l'acclamation de la multitude, la parole universelle, la voix de l'Église, la profession de foi des fidèles : « *Psalmus benedictio populi est, Dei laus, plausus omnium, sermo universorum, vox Ecclesiæ, fidei canora professio* (1). »

Et ce qui ajoute encore à l'expression de cette prière à la fois si haute et si intime, c'est que l'Église a su y adapter le premier et le plus majestueux de tous les chants. Elle s'est souvenue, comme le disait saint Jean Chrysostôme, que « rien n'élève l'âme au-dessus de la terre ni ne la dégage des liens du corps comme la parole chantée, quand elle module les divins cantiques avec nombre et mesure : » *Nihil animam æque erigit, et a terra liberat et exsolvit a vinculis corporis, ut versus modulatus, divinum canticum numero compositum* (2). Attentive à seconder la prière publique par le charme de la

---

(1) S. Ambroise, *Præfatio in Psalmos*.

(2) Homil. in Ps. xli.



mélodie, l'Église a su se créer un chant à elle, chant d'un caractère spécial, qui, par sa noble simplicité, est à la portée de tous, et qu'une richesse de modes incomparable rend éminemment propre à exprimer le sentiment religieux sous toutes ses formes. C'est par là encore, Nos Très Chers Frères, que l'office des Vêpres a de quoi exercer sur l'âme chrétienne un puissant attrait. Qu'y a-t-il de plus sublime et de plus populaire tout ensemble que cette mélodie si bien faite pour toucher les cœurs ? Grave et tempéré, comme il sied à la langue liturgique, sans molle délicatesse ni exaltation fiévreuse, le chant psalmodique suit l'âme à travers toutes les saintes émotions que font naître en elle la foi, l'espérance et la divine charité. Il a des tons pour la joie et pour la tristesse, pour le combat comme pour la victoire ; et soit qu'il supplie ou qu'il triomphe, soit qu'il appelle l'enthousiasme ou qu'il invite aux larmes, ses accents tour à tour sévères et doux, solennels et plaintifs, laissent après eux une impression que nul chant profane n'est capable de produire. Qui d'entre vous n'a éprouvé, dans le cours de sa vie, ces



salutaires effets ? qui ne s'est senti remué jusqu'au fond de l'âme par cette mélodie si familière et pourtant si saisissante, dont saint Augustin disait avec une admiration mêlée de reconnaissance : « Quand je me rappelle, ô mon Dieu, les larmes que je versais aux chants de votre Église dans les premiers temps de ma conversion, et sous l'émotion dont je me sens pénétré aujourd'hui encore, chaque fois que je les entends interpréter d'une voix limpide et avec les modulations convenables, *cum liquida voce et convenientissima modulatione cantantur*, je ne puis que proclamer la haute utilité d'une pareille institution (1). »

Après le chant des psaumes, celui des hymnes occupe la seconde place dans le saint office des Vêpres suivant le plan que saint Paul traçait aux fidèles de Colosses pour la prière publique : *docentes et commonentes vosmetipsos psalmis, hymnis et canticis spiritualibus*. Ici encore, Nos Très Chers Frères, la piété chrétienne trouve son aliment dans l'une des formes les plus

---

(1) Confessions, LX, c. 33.



nobles et les plus élevées de la prière. Ce n'est plus, il est vrai, la parole inspirée du divin psalmiste et des prophètes qui sert de thème à ces harmonies nouvelles ; mais, pour être désormais aux mains de l'Église, la lyre sacrée n'en a pas moins des sons d'une puissance et d'une suavité merveilleuses. Ces hymnes au rythme si large et si varié, c'est la voix des siècles chrétiens célébrant avec un saint enthousiasme les grandeurs et les gloires de la religion. Pour former ce trésor liturgique, d'une richesse inestimable, l'Église a réuni d'âge en âge tout ce que ses enfants ont su ajouter de plus parfait à la louange divine, dans la solitude des cloîtres, dans la chaire des pontifes, et jusque sur le trône des rois. Elle a recueilli des lèvres de ses Ambroise, de ses Grégoire, de ses Bernard, de ses Thomas d'Aquin les accents les plus purs que la doctrine et la vertu, la foi et la piété aient su inspirer à l'âme humaine. Aussi, qu'elle est belle, l'hymne sacrée, comme elle ravit nos cœurs malgré sa simplicité apparente, quand elle jette vers le ciel ses notes joyeuses, pour exalter les bienfaits du Dieu Créateur et Rédempteur, ou bien lorsque, asso-



ciant au triomphe du Christ les victoires des saints, elle célèbre dans d'inimitables strophes, les conquêtes de l'apostolat, les dévouements du martyre, les grandeurs du sacerdoce, les mérites de la virginité, l'héroïsme de la vertu sous tous ses aspects et dans toutes les conditions de la vie ! Vous aurez beau prêter l'oreille aux accents d'une poésie purement profane, ils vous laisseront froids et insensibles, ou bien ils exciteront en vous des émotions plus vives que saines. L'hymne sacrée, c'est la joie pure et tranquille ; c'est le cantique de la patrie céleste, deviné et pressenti au milieu des douleurs de l'exil ; c'est le cri de l'âme chrétienne qui a soif d'amour, de bonheur et d'immortalité.

Mais quelle est cette voix qui s'élève dans le lieu saint, à la fin de l'hymne des Vêpres, pleine de douceur et de majesté, comme pour couronner la prière publique par un hommage le plus grand et le plus solennel de tous ? Le royal prophète vient de résumer dans ses chants les espérances, les vœux et les soupirs de tous les justes de l'Ancien Testament ; les saints de la nouvelle alliance ont salué de leurs pieux transports l'avènement du règne de Dieu sur la



terre : quelle bouche humaine pourra surpasser désormais ce concert unanime de louanges et d'adoration ? Ah ! Nos Très Chers Frères, il est une créature bénie entre toutes, et sur les lèvres de laquelle la prière publique prend un caractère d'incomparable grandeur. C'est bien à elle, à l'auguste Vierge, Mère de Dieu, Reine des Anges et des hommes, qu'il appartient de glorifier le Seigneur au nom de la race humaine dont elle est l'ornement et la gloire. A elle, que toutes les nations appellent bienheureuse, de se faire l'interprète de notre reconnaissance envers cette bonté miséricordieuse qui étend ses bienfaits de génération en génération. A elle, pour qui se sont opérées de si grandes choses, d'exalter la toute-puissance de Celui qui élève les humbles et abaisse les superbes, rassasie les pauvres du pain de la vérité et laisse les riches de la terre dans leur abondance stérile. A elle enfin, en qui notre délivrance a pris son origine, de célébrer l'alliance conclue autrefois avec le père des croyants et accomplie pour jamais dans le nouvel Israël, c'est-à-dire dans l'Église du Dieu vivant. Admirable cantique, qui tient à la fois du psaume et de l'hymne, unissant dans



ses versets, qui paraissent autant de strophes, la gravité doctrinale à l'enthousiasme lyrique ; prière sublime, que toute langue chrétienne répète depuis dix-huit siècles, qui est devenue le chant d'allégresse de toutes nos fêtes et de toutes nos solennités, parce qu'il y a dans cette voix de la Vierge triomphante un accent vraiment céleste et qui fait du *Magnificat* comme un prélude de l'éternel *Alleluia*.

Et maintenant, parlez à votre tour, ministres du Seigneur, qui présidez l'assemblée du peuple chrétien, parlez au nom de la sainte Église qui va résumer sur vos lèvres, dans une prière finale, les actions de grâces et les demandes des fidèles ; faites monter vers Dieu l'une de ces oraisons de la sainte liturgie, si substantielles dans leur brève simplicité, qui rappellent d'un trait le mystère du jour pour le graver au fond des cœurs, et dans lesquelles l'on ne sait ce qu'il faut admirer davantage, des fortes pensées qu'elles expriment, de la grâce et de l'onction qui les pénètrent. Quelle autre prière pourrait avoir la même vertu ? C'est l'Église assistée de l'Esprit-Saint, qui a déterminé ces courtes formules, d'un sens si profond ; et quand le prêtre



les récite au nom de toute une paroisse réunie autour de lui, nul doute qu'une telle oraison ne soit agréable au cœur de Dieu, et qu'elle n'obtienne son effet par les mérites du divin Médiateur de qui procèdent toute lumière, toute force et toute bénédiction.

Tel est, Nos Très Chers Frères, dans ses traits principaux, ce magnifique office des Vêpres que l'Église a placé dans l'après-midi du dimanche, pour vous offrir le meilleur moyen de sanctifier la seconde partie du jour consacré au culte divin. Grandes seraient notre joie et notre consolation, si nos instances avaient pour résultat de vous ramener tous à une pratique dont nous ne saurions trop faire ressortir l'excellence et la haute utilité. L'expérience nous l'apprend tous les jours : la désertion de l'office des Vêpres est l'indice non équivoque d'un affaiblissement notable dans la vie chrétienne ; c'est d'ordinaire le premier pas vers l'oubli total du troisième commandement de Dieu. Là où ce grand exercice religieux est abandonné, l'on voit s'introduire immédiatement à la place de la prière publique, les jeux et les plaisirs défendus, les stations trop prolongées dans les



lieux de divertissements, toutes ces habitudes d'oisiveté et de mollesse qui portent une si grave atteinte aux bonnes mœurs. Bien loin de contribuer à la sanctification des âmes, la seconde partie du dimanche, restée vide de tout acte et de tout sentiment religieux, devient au contraire pour beaucoup une occasion de mal et une source de profanations. L'assistance régulière à l'office des Vêpres serait le meilleur préservatif contre le désordre moral, et le moyen le plus efficace pour contenir les récréations permises dans les limites d'une juste modération. L'on n'est guère porté à abuser d'un repos ou d'un délassement nécessaires, lorsqu'au sortir du temple on a l'âme encore toute pénétrée des chants et des prières de la sainte Église. Heureuses les paroisses où ces traditions de foi et de piété ont conservé toute leur force ! Elles chantent au Seigneur le cantique toujours ancien et toujours nouveau ; et la louange divine demeure au milieu d'elles comme dans l'assemblée des Saints : *Laus ejus in ecclesia sanctorum*.

Ainsi que nous le disions au début de cette Instruction pastorale, il est des personnes même



pieuses qui se dispensent trop facilement des Vêpres de leur paroisse, dans les villes surtout. Et c'est avec peine que nous les voyons rechercher de préférence telle ou telle dévotion en usage dans les chapelles particulières, au lieu d'assister à l'Office plus spécialement institué par l'Église pour compléter la sanctification du dimanche. Nous ne nous lasserons pas de le répéter, rien ne saurait valoir en avantages spirituels la participation à cette prière publique qui, tant par son antiquité et son universalité que par son objet même, occupe le premier rang dans la liturgie catholique après le saint sacrifice de la Messe. Et comme d'ailleurs, dans notre diocèse, le Salut du Saint-Sacrement suit toujours les Vêpres du dimanche, il ne saurait y avoir aucun motif d'abandonner l'église paroissiale pour satisfaire ailleurs la piété envers la divine Eucharistie. Nous devons l'édification à ceux qui font partie avec nous de la même famille religieuse; et comment les édifier, quand nous apparaissions si rarement au milieu d'eux, habitués que nous sommes à renfermer notre dévotion dans les limites d'une chapelle étrangère à la paroisse? Quoi de plus beau et de plus



touchant que le spectacle d'une assemblée de fidèles, réunis autour de leur propre Pasteur, et chantant de concert les louanges de Dieu ? Cette douce satisfaction, nous l'éprouverions chaque dimanche, si tous se faisaient une sainte habitude d'assister régulièrement à l'Office des Vêpres. Puisse, Nos Très Chers Frères, la voix de votre premier Pasteur pénétrer jusqu'au fond de vos âmes, et obtenir un résultat qui nous tient si vivement au cœur ! C'est le vœu que nous formons, en vous rappelant une dernière fois cette recommandation de l'Apôtre aux chrétiens de son temps : « Que la parole de Jésus-Christ demeure en vous dans toute sa plénitude et vous comble de sagesse ; et vous-mêmes instruisez-vous et exhortez-vous mutuellement dans les Psaumes, les Hymnes et les Cantiques spirituels, chantant à Dieu dans vos cœurs, par sa grâce : *In gratia cantantes in cordibus vestris Deo*. Ainsi soit-il.